

## ERES DWS & MULTIACTIFS (P) (Code AMF : 990000126039)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise soumis au droit français. Ce fonds est géré par Eres gestion

### ➤ Objectifs et politique d'investissement.

■ **Objectif de gestion :** L'objectif du FCPE ERES DWS & MULTIACTIFS est d'obtenir une plus-value au terme de l'horizon de placement recommandé de 5 ans supérieur à son indicateur de référence J.P. Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) 30% et MSCI ACWI 70% (coupons réinvestis en EUR). Pour atteindre son objectif de gestion, la société de gestion du FCPE sélectionne des OPC gérés de manière active. Un OPC géré activement est un OPC dont les expositions aux marchés actions, obligataires, devises, ... est laissée à la discrétion du gestionnaire financier. Par conséquent, les expositions des fonds sous-jacents peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Cependant il constitue un indicateur auquel l'investisseur pourra comparer la performance et le profil de risque du fonds, sur son horizon de placement recommandé.

■ **Stratégie d'investissement :** Les investissements sont réalisés dans des OPCVM (de 90% à 100%) et/ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) dont 70% minimum d'OPCVM ou FIVG gérés par la société de gestion DWS INVESTMENT S.A.

A ce titre, le fonds sera investi entre 70% et 80% de son actif net dans le compartiment Kaldemorgen classe SFC de la SICAV DWS Concept de droit luxembourgeois dont la stratégie d'investissement est la suivante :

· Le compartiment est géré de façon active, il n'est pas géré par rapport à un indice de référence. L'objectif de sa politique de placement est d'obtenir la durabilité de la plus-value du capital. Pour ce faire, le compartiment investit jusqu'à 100 % dans des actions, des obligations, des certificats, des titres du marché monétaire et des avoirs bancaires. De plus, le compartiment Kaldemorgen peut investir dans des dérivés à des fins d'investissement et de couverture, entre autres contre les risques du marché sans dépasser le double de la valeur de l'actif. Le compartiment va investir dans différents marchés et instruments en fonction du cycle économique global et de l'appréciation de l'équipe de gestion du compartiment. Jusqu'à 20 % de l'actif peuvent être investis dans des titres adossés à des actifs (ABS).

La sélection du solde des OPC (30% maximum) repose sur une analyse quantitative et qualitative des OPC par rapport à leur indicateur de référence selon les critères ci-dessous :

- Qualitative : analyse de la société de gestion, dans le cadre de due diligences, portant notamment sur l'organisation générale de la société de gestion, la qualité du management et de l'équipe de gestion, la structure capitalistique, l'organisation de la gestion et des contrôles ;
- Quantitative des fonds sous-jacents : analyse multi-facteurs (performances, historique, volatilité, couple rendement/risque...) permettant d'appréhender le comportement du fonds durant différentes phases boursières et permettant d'effectuer une comparaison entre les fonds d'une même catégorie.

La société de gestion du FCPE a mis en place un processus de gestion et un comité de gestion tout deux détaillés dans le règlement du FCPE.

■ **Exposition du FCPE (en % de son actif net) :** Actions de zone Euro et hors zone Euro et de toutes capitalisations de 0% à 200% - Obligations de toutes zones géographiques (libellées en euros) de 0% à 200% dont obligations spéculatives 100% maximum dont produits monétaires 60% maximum et dont obligations convertibles contingentes (CoCos) 15% maximum - Fourchette de sensibilité de la poche obligataire comprise entre -5 et +10 - Change 100% maximum (hors pays de l'union européenne) - Marchés émergents 100% maximum.

L'exposition maximale aux marchés obligataires et actions en cumulé sera plafonnée à 200% de l'actif net du FCPE.

■ Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale AMUNDI ESR. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

■ Les sommes distribuables sont réinvesties dans le fonds.

■ **Durée de placement recommandée :** 5 années minimum. **Recommandation :** Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

### ➤ Profil de risque et de rendement.

A risque plus faible,  
rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus élevé



■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité estimée annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement

■ La catégorie 4 s'explique par la part importante du fonds en produits de taux et sa faible exposition modérée aux actions de toutes zones géographiques.

■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

■ La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

■ Le fonds n'est pas garanti en capital. Le souscripteur supporte un risque en capital.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

■ **Risque de crédit :** Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

■ **Risque de liquidité :** Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

■ **Risque de contrepartie :** Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent conclure des opérations de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut d'un paiement.

■ **Impact des techniques telles que des produits dérivés :** Les OPC sélectionnés peuvent utiliser les produits dérivés et peuvent amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.

**La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.**

## ➤ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

<b>Frais d'entrée</b>	2%*
<b>Frais de sortie</b>	0,6%*

\* Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

### Frais prélevés sur le fonds sur une année

<b>Frais courants</b>	2,9%*
-----------------------	-------

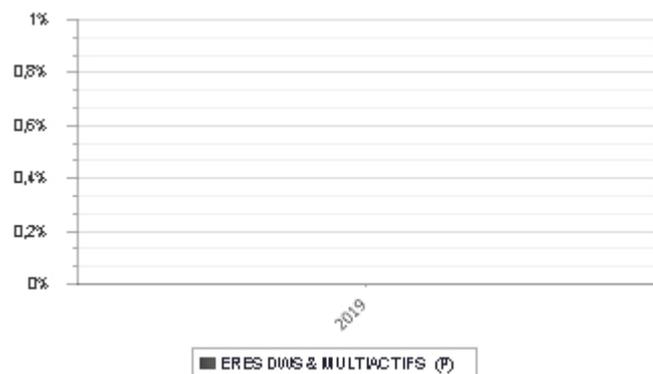
\* Ces frais courants sont estimés et seront actualisés en 2021 sur la base de l'exercice clos au 2020. Ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du prospectus du fonds, disponible sur le site internet : [www.eres-gestion.com](http://www.eres-gestion.com) ou par courrier sur simple demande.

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

<b>Commission de performance</b>	Néant.
----------------------------------	--------

## ➤ Performances passées.



L'indicateur de référence est présenté coupons et/ou dividendes réinvestis.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

Les performances passées calculées en euro ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. ERES DWS & MULTIACTIFS (P) libellé en euro a été créé le 31/05/2021.

## ➤ Informations pratiques.

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank .
- Le teneur de compte de vos avoirs est AMUNDI ESR.
- Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte AMUNDI ESR et par courrier sur simple demande. Le prospectus, le DICI, les rapports et les comptes périodiques du ou des fonds DWS Concept Kaldemorgen sont disponibles sur simple demande auprès de Eres gestion. Ces documents sont disponibles uniquement en français.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.
- Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds)
- Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principale consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'AMF

Eres gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23/10/2020.